

AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE DE L'YONNE

Délibération n° CA-2024-19

Portant mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD

Date de convocation : 25/11/2024

Sous la présidence de Monsieur Jérôme DELAVault, Président de l'Agence Technique Départementale de l'Yonne.

Collège des Conseillers Départementaux

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

Présents

- Mme Colette LERMAN, Conseillère Départementale de Joux-la-Ville ;
- M. Philippe BURIER, Conseiller Départemental de Joigny ;
- M. Jean-Pierre RAOUT, Conseiller Départemental de Charny ;
- M. Lionel TERRASSON, Conseiller Départemental de Villeneuve-sur-Yonne ;
- M. Christian DESCHAMPS, Conseiller Départemental du Gâtinais en Bourgogne ;
- M. Gérard ANDRE, Conseiller Départemental de Saint-Florentin ;

16 DEC. 2024

ARRIVÉE

Excusés

- M. Magloire SIOPATHIS, Conseiller Départemental d'Auxerre 2 ;
- Mme Delphine GREMY, Conseillère Départementale du Gâtinais en Bourgogne ;
- Mme Arminda GUIBLAIN, Conseillère Départementale d'Auxerre 2 ;
- M. Jordan HEITZMANN, Conseiller Départemental d'Avallon ;
- M. Pascal HENRIAT, Conseiller Départemental d'Auxerre 4 ;
- M. Gilles ABRY, Conseiller Départemental du Coeur de Puisaye ;
- M. François BOUCHER, Conseiller Départemental de Migennes ;
- M. Jean-Luc GIVORD, Conseiller Départemental de Sens 2 ;
- M. Christophe BONNEFOND, Conseiller Départemental d'Auxerre 3 ;

Collège des Communes et Établissement Publics de Coopération Intercommunale

Présents

- Mme Jeannine JOUBLIN, Commune de Mailly-la-Ville ;
- M. Dominique BOURREAU, Commune de Villeneuve-la-Guyard ;
- M. David GARNIER, Commune de Valravillon ;
- M. Didier MORLE, Commune de Chemilly-sur-Yonne ;
- M. Gilles SACKPEY, Commune d'Etivey ;
- M. Alain DECUYPER, Commune de Ligny-le-Châtel ;
- M. Jean-Marc DICHE, Commune d'Ancy-le-Franc ;
- M. Richard ZEIGER, Commune de Joigny ;

Excusés

- Mme Dominique CHAPPUIT, Commune de Rosoy ;
- M. Dominique CHARPENTIER, Commune de Saint-Fargeau ;
- M. Roger PRIGNOT, Commune de Pourrain ;
- M. Didier MOREAU, Commune de Béon ;
- M. Claude DEPUYDT, Commune de Flogny-la-Chapelle ;
- Mme Sylvie CHARPIGNON, PETR de l'Avallonnais ;
- M. Olivier RAUSCENT, Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84-53 susvisée ;

Vu la délibération n°CA-2021-09 du 13 décembre 2021 portant nomination du président du conseil d'administration de l'Agence technique départementale de l'Yonne en la personne de Monsieur Jérôme Delavault ;

Vu les délibérations n° CA-2016-07, n° CA-2016-24, n° CA-2017-08, n° CA-2017-16, n° CA-2018-07, n° CA-2018-22, n° CA-2019-15, n° CA-2021-14, n° CA-2022-08, n° CA-2023-05, n° CA-2023-21 et n° CA-2024-04 par lesquelles le Conseil d'administration a modifié le tableau des emplois ;

Vu la délibération n° CA-2024-17 portant création du poste de responsable du pôle assainissement dans le cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux au grade d'ingénieur principal ;

Considérant que le Conseil d'administration peut délibérer valablement dans la mesure où le quorum fixé à 10 membres est atteint.

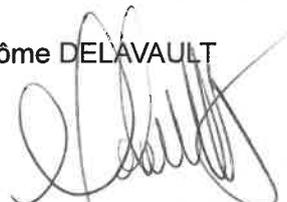
Le Conseil d'administration, après avoir entendu l'exposé du Président et après en avoir délibéré, est informé :

De la mise à jour du tableau des emplois permanents de l'ATD (tel qu'annexé à la présente) qui comprend :

- 14 postes pourvus ;
- 0 poste vacant.

Auxerre, le 12 DEC. 2024
Le Président
du Conseil d'administration de
l'Agence technique départementale,

Jérôme DELAVault



Monsieur le directeur de l'Agence technique départementale de l'Yonne est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Monsieur le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de DIJON territorialement compétent, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, par voie postale au 22 rue d'Assas – 21 000 DIJON ou par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet www.telerecours.fr ou <https://citoyens.telerecours.fr>.

– Transmis au représentant de l'État le : 16 DEC. 2024
– Notifié aux intéressés le : 16 DEC. 2024

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS
Agence Technique Départementale de l'Yonne
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	N° DELIBERATION CREATION D'EMPLOI	POSSIBILITE POURVOIR EMPLOI PAR UN NON TITULAIRE ART. 3-2 OU 3-3	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS	TITULAIRE	CONTRACTUEL
Directeur	Ingénieur	Ingénieur Chef Hors Classe	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Secrétaires Comptables	Adjoint Administratif	Rédacteur Chef	CA-2015-07	OUI	2	0	1	1
Chef du Pôle Assainissement	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Eau Potable	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2015-07	OUI	1	0	1	0
Chef du Pôle Patrimoine	Ingénieur	Ingénieur Principal	CA-2023-17	OUI	1	0	1	0
Chargé d'Opérations Voirie/Espaces publics	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2021-14 CA-2023-18	OUI	3	0	3	0
Chargée d'Opérations Assainissement	Technicien	Ingénieur	CA-2015-07 CA-2017-08 CA-2021-14	OUI	2	0	1	1
Chargé d'Opérations Bâtiment	Technicien	Ingénieur	CA-2016-07 CA-2018-07 CA-2021-14	OUI	2	0	2	0
Chargé de mission SIG	Technicien	Ingénieur	CA-2023-16	OUI	1	0	0	1
TOTAL					14	0	11	3